



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_57-DE
Reçu le 26/09/2019

DELIBERATION

N°2019-57 du 20 septembre 2019

**OBJET : Société Publique Locale AREA PACA -
approbation du rapport annuel 2018 de l'AREA
Région Sud**

Rapporteur : M. Gérard FROMM

Annexe : SPL AREA PACA - rapport des élus à leur collectivité – exercice social 2018

Le 20 septembre 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 septembre 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 7

M. Mohamed DJEFFAL est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, M. Nicolas GALLIANO, M. Emeric SALLE, M. Aldo DOLCI (suppléant de M. BOUCHIÉ), M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Maurice DUFOUR à Mme Nicole GUÉRIN
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Jean-Pierre SEVREZ à M. M. Sébastien FINE
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO
Mme Catherine ALYRE à M. Pierre LEROY
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE

Est excusé : M. Romain GRYZKA

La Communauté de Communes du Briançonnais est actionnaire de la SPL AREA Région Sud et détient une action au capital de cette société.

Pour rappel, le représentant de la Communauté de Communes désigné au sein de l'Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires est M. Gérard FROMM.

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les organes délibérants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au sein du Conseil d'Administration des sociétés publiques locales et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres ».

AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_57-DE
Reçu le 26/09/2019

Vu l'article L 1524-5 du CGCT,

Vu la délibération du 2018-96 du 18 décembre 2018 par laquelle la CCB a acquis une action de la SPL Région sud,


Vu le rapport annuel 2018 concernant la SPL AREA Région Sud devant être présenté aux élus de la CCB et joint en annexe,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (1 abstention : M. Eric PEYTHIEU) :

- **Approuve** le rapport des élus à leur collectivité pour l'année 2018 de la SPL AREA Région Sud ;
- **Donne quitus** au Président de la Communauté de Communes du Briançonnais, M. Gérard FROMM, représentant de la Communauté de Communes, au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires de la SPL AREA PACA pour l'année 2018.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,


Gérard FROMM



Date affichage : **26 SEP. 2019**

AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_57-DE
Reçu le 26/09/2019



RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITE EXERCICE SOCIAL 2018

1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Rédigé en application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOTE DE PRESENTATION

AR Prefecture

La Région est actionnaire de la Société Publique Locale AREA Région Sud depuis 1987 et détient, au 31 décembre 2018, 94,26 % des actions qui sont toutes publiques.
A cette date, le montant du capital s'élève à 460 989 € réparti en 3 013 actions, sur 22 actionnaires.

La société a pour objet la réalisation, pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire de :

- toute opération d'aménagement, de construction, de réhabilitation, de gros entretien, de maintenance, de gestion, des bâtiments et équipements dont les actionnaires sont propriétaires ou assurent la maîtrise d'ouvrage et toute prestation de services entrant dans ce cadre ;
- toute opération liée à l'efficacité et à la transition énergétique.

Le Président est Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Conseiller Régional

Le Directeur Général est Monsieur Laurent GELLE-LACROIX

Le Commissaire aux Comptes est le Cabinet MAZARS.

Déroulement de l'exercice 2018 :

Au niveau vie sociale : 4 Conseils d'Administration se sont tenus avec pour événements principaux :

- constat de trois augmentations de capital ayant permis l'entrée de sept nouveaux actionnaires
- décision d'une nouvelle augmentation de capital permettant l'entrée d'un nouvel actionnaire : la Communauté de Communes du Briançonnais

Vie de l'entreprise : Le GIE a été opérationnel à compter du 1er janvier 2018, Le personnel fonctionnel de la SPL a été transféré dans le GIE et une Unité Economique et Sociale a été mise en place

Au niveau de l'activité opérationnelle, l'AREA a contractualisé 256 opérations en 2018 :

- 248 pour le compte de la Région pour un montant de 1 129 K€
- 8 opérations pour le compte de ses autres actionnaires pour un montant de 90 K€.

AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_57-DE
Reçu le 26/09/2019

Synthèse au niveau opérations / financier / marchés :

- des règlements à hauteur de 142 M€ TTC
- 98 publicités pour un montant estimé à 118 M€ TTC
- 9 appels d'offres ouverts, 3 procédures adaptées restreintes, 1 concours de Maîtrise d'œuvre, 1 procédure concurrentielle avec négociation et 84 procédures adaptées ouvertes
- 185 marchés notifiés
- 135 opérations livrées
- 123 ouvertures de chantiers
- un résultat net de 177 K€

Perspectives 2019 :

Activité opérationnelle :

- 130 livraisons de chantiers
- 78 démarrages de chantiers
- 140 Millions d'euros de dépenses opérations

Evolution des moyens :

Poursuite de la mobilisation sur les moyens informatiques liés à la dématérialisation et l'obligation de transparence dans le cadre des partenariats avec nos collectivités actionnaires.

AR Prefecture

005-240500439-20190920-D2019_57-DE
Reçu le 26/09/2019